**Alerte aux remplacements pour les libéraux**

 Le Conseil Départemental vient d’être saisi à deux reprises au cours de ce mois par des confrères victimes d’agissements délictueux de la part de leurs remplaçants. Dans au moins un des 2 cas, le remplaçant se trouvait en exercice illégal de la profession, puisque non inscrit au Tableau de l’Ordre, ce qui a pour effet de nous empêcher d’engager à son encontre des poursuites disciplinaires.

 Ceci nous amène à vous rappeler les règles ***à suivre impérativement*** lorsque vous envisagez de prendre un remplaçant. Déjà, suite au premier contact, vous devez vous assurer que le candidat est ***bien inscrit à l’Ordre***. Pour se faire, vous pouvez consulter le site du Conseil National – [www.ordremk.fr](http://www.ordremk.fr) – Dans le menu « Vous et votre kiné », par le moteur de recherche vous pouvez obtenir les coordonnées de la personne (nom et adresse) avec son numéro ordinal. Vous pouvez également contacter la secrétaire administrative du CDO au 04 75 57 20 48, qui pourra vous confirmer que votre candidat est bien en exercice légal. Ensuite, il est impératif de ***faire un contrat de*** ***remplacement*** (un contrat-type, où il suffit de remplir les blancs, est à votre disposition sur notre site – drome.ordremk.fr -) ***afin de se prémunir contre tout litige éventuel***. Nous vous rappelons qu’il convient de nous communiquer le projet de contrat, avant signature, afin que nous puissions vérifier sa conformité au Code de Déontologie, mais également vous alerter au sujet de toute clause qui nous paraît abusive.

 Nous tenons à vous alerter au cas où les individus qui ont opéré ces remplacements tenteraient de revenir exercer dans notre département. N’hésitez pas nous appeler si quelque chose vous paraît suspect lors d’un contact.

 Nous vous rappelons que des conseillers ordinaux tiennent permanence régulièrement au siège du Conseil : n’hésitez pas à les consulter. Les jours de permanence et les noms des conseillers de permanence sont mentionnés sur notre site Internet : drome.ordremk.fr.

Le Bureau du CDOMK 26